

## Mutuelle, ce n'est pas fini !!!

Votre syndicat FO vous souhaite tout d'abord une bonne et heureuse année 2017.

Vous avez tous eu la surprise de recevoir avec votre fiche de paye un joli cadeau de la direction vous annonçant que désormais votre conjoint ne bénéficiera plus du tiers payant.

Il s'agit là d'une sanction absurde dans la mesure où cela ne changera absolument rien aux dépenses liées à la mutuelle et n'a pour seule répercution que de sanctionner les salariés par la lourdeur administrative des remboursements des frais de santé des conjoints !

Seulement, une fois de plus, la direction prend des mesures contraires aux lois françaises, car depuis le 1er janvier 2017 les organismes complémentaires sont tenus de prévoir le mécanisme du tiers payant sur les prestations faisant l'objet des garanties couvertes et ce au moins à hauteur des tarifs de responsabilité.

Nous ne pouvons que nous poser les questions suivantes :

- A quoi joue la direction ?
- Cette direction pilotée depuis l'Angleterre est-elle réellement compétente ?

Pour votre syndicat FO ces mesures punitives sont inadmissibles et doivent impérativement être retirées.



Nous tenions aussi à vous remercier pour vos soutiens et votre confiance car vous avez été très nombreux à nous contacter. Nous vous informerons très prochainement des actions qui seront entreprises par votre syndicat dans les domaines où vous nous avez sollicités.

Rejoignez-nous ! C'est ensemble que nous arriverons à changer les choses !

Contact : [contact@fobt.fr](mailto:contact@fobt.fr)